



Propriétaires, en concubinage et succession

Par **Emipistache**, le 13/03/2021 à 00:28

Bonjour,

Mon concubin et moi avons achetés une maison il y a environ 4 ans, nous ne sommes ni mariés, ni pacsés, je n'ai pas d'enfant et mon concubin en a 3 (il n'était pas marié). Nous voulons que si l'un d'entre nous vient à décéder l'autre soit protégé, c'est-à-dire qu'il puisse continuer de vivre dans la maison sans être inquiété par les héritiers et que nos biens reviennent à l'autre. Je souhaite de mon côté, qu'après notre décès à tous les 2, ma part soit partagée entre mes 2 neveux. Quelle est la meilleure solution pour que nous soyons protégés au mieux? Quelle démarches devons nous effectuer et quel prix cela va nous coûter? Merci de vos conseils, je suis perdue...

Cordialement,

Emipistache